

La corrosion des bronzes extérieurs Des fleurs du mal

Jérôme René Morissette

Numéro 78, automne 1998

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/16328ac>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Éditions Continuité

ISSN

0714-9476 (imprimé)

1923-2543 (numérique)

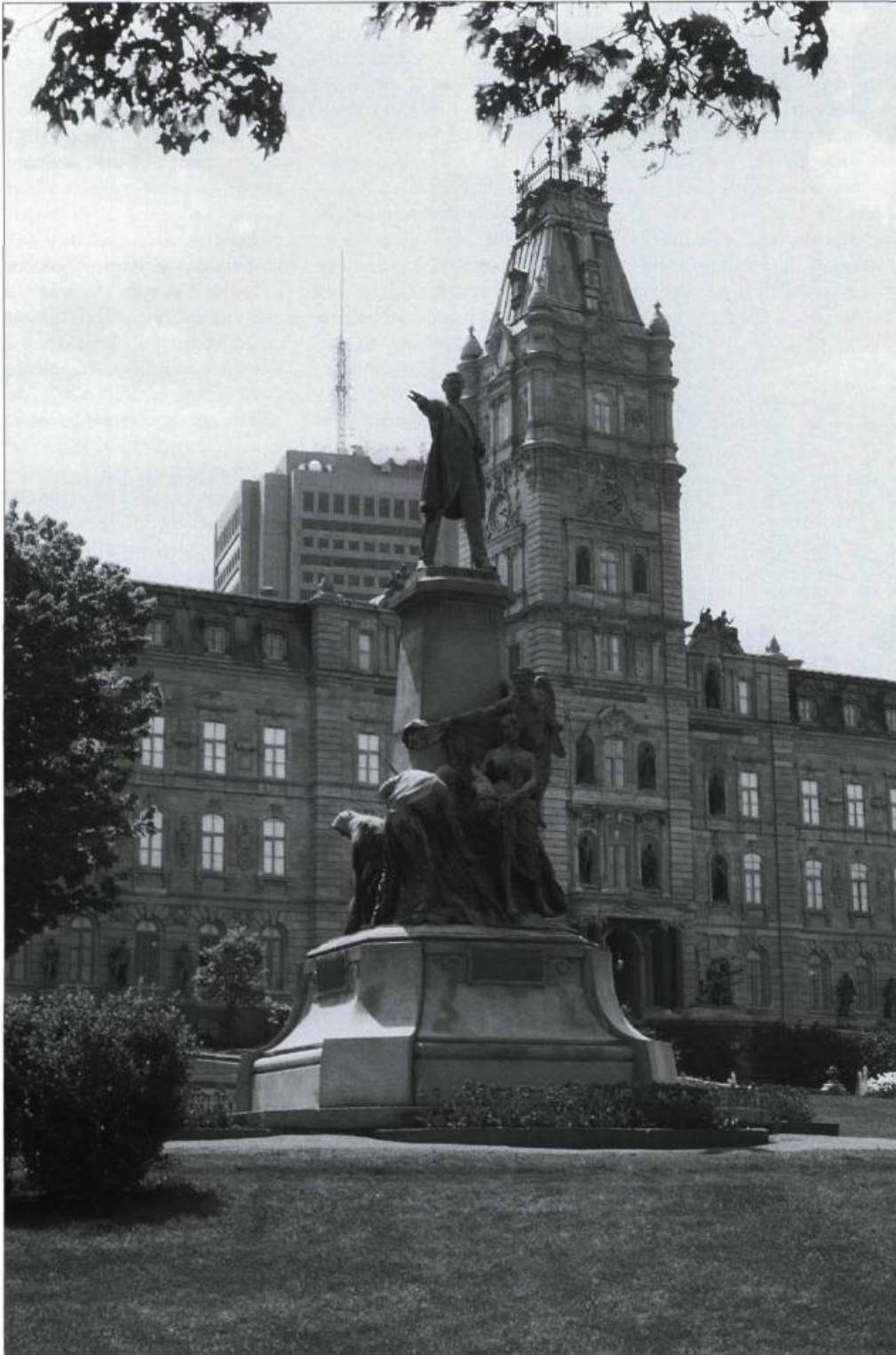
[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Morissette, J. R. (1998). La corrosion des bronzes extérieurs : des fleurs du mal. *Continuité*, (78), 47–49.

LA CORROSION DES BRONZES EXTÉRIEURS

DES FLEURS DU MAL



« Vous traversez une grande ville vieillie dans la civilisation, une de celles qui contiennent les archives les plus importantes de la vie universelle, et vos yeux sont tirés en haut ; car sur les places publiques, aux angles des carrefours, des personnages immobiles, plus grands que ceux qui passent à leurs pieds, vous racontent dans un langage muet les pompeuses légendes de la gloire, de la guerre, de la science et du martyre. »

Charles Baudelaire

La façade de l'hôtel du Parlement où nichent plus de 24 bronzes représentant les héros nationaux. Leur restauration devrait se terminer en l'an 2000.

Photo : Jérôme René Morissette, CCQ

Par Jérôme René Morissette

Élevées à la mémoire des héros de la patrie, les sculptures de bronze que l'on croyait dressées pour l'éternité, encaissent les contrecoups de l'industrialisation et de l'urbanisation que le XX^e siècle nous laisse en héritage. Il suffit d'observer les sculptures extérieures de l'hôtel du Parlement de Québec pour constater que des décennies d'exposition aux intempéries et surtout à la pollution atmosphérique ont fini par couvrir ces œuvres de tavelures verdâ-

tres, les défigurant impitoyablement et minant dangereusement leurs entrailles.

UN DEVOIR DE MÉMOIRE

Il est de la responsabilité des dépositaires d'œuvres commémoratives de transmettre aux générations futures un patrimoine en bon état qui traduit la fierté et le respect que nous témoignons aux grands personnages de l'histoire. Assumant cette responsabilité, le gouvernement québécois a amorcé en 1997 la restauration et la mise en valeur des diverses sculptures de bronze qui ornent la façade et les parterres de l'hôtel du Parlement. L'implantation de ces sculptures s'est échelonnée sur près d'un siècle. Les plus anciennes, réalisées en 1890 par Louis-Philippe Hébert, côtoient des œuvres des sculpteurs Émile Brunet, Raoul Hunter et Sylvia Daoust, mises en place en 1969. En tout, plus d'une vingtaine de personnages et de groupes sculptés occupent les niches de la façade, les perrons ou les pelouses. Grâce au travail de l'équipe du Centre de conservation du Québec, les processus de corrosion sont contrés et les œuvres ont retrouvé une lisibilité qu'elles avaient perdue.

LA GUERRE À LA CORROSION

Les œuvres de bronze exposées à l'extérieur subissent les assauts de divers agents de pollution. De tous les polluants gazeux de l'atmosphère, ce sont les produits sulfureux, tels le sulfure d'hydrogène et le dioxyde de soufre, qui semblent affecter le plus les surfaces métalliques. Mais il n'y a

pas que les gaz qui soient néfastes. Les particules porteuses de chlorures, tels les sels de déglacage utilisés en hiver, participent aussi à la dégradation des œuvres extérieures; l'expression courante « maladie du bronze » fait d'ailleurs référence à l'attaque des chlorures sur les surfaces métalliques. De plus, certains dépôts solides, comme la fiente des pigeons, contribuent à leur tour au processus de corrosion et handicapent sérieusement l'aspect des œuvres. Tous ces produits corrosifs altèrent les œuvres en leur donnant un aspect vert et noir qui contredit souvent leur modelé original.

Contrairement à un indice de valeur artistique, comme certains la considèrent, la patine verdâtre laissée par le temps n'a jamais joué et ne jouera jamais un rôle de protection pour le métal sous-jacent. Si certaines patines artificielles, esthétiques, colorées et relativement stables peuvent se retrouver sur des bronzes exposés dans les musées, il s'avère improbable d'en rencontrer sur les surfaces de bronzes exposés en milieu urbain. La croûte verdâtre qui pare ces œuvres est en fait constituée de produits de corrosion qui dénaturent irrémédiablement la surface originale.

Contrer les processus de corrosion déjà enclenchés exige d'abord que l'on élimine complètement les produits corrosifs actifs, plus particulièrement les chlorures, et que l'on transforme chimiquement certains autres, tels les sulfates. Cela signifie aussi qu'il faudra protéger la surface métallique en appliquant un inhibiteur de corrosion (le benzotriazole). Ce produit jouera un rôle d'imperméable chimique, de bouclier dressé contre les polluants atmosphériques, alors que des enduits comme le vernis et la



La restauration en 1997 du monument dédié à Honoré Mercier, œuvre de Paul Chevré, datant de 1911.

Photo : Jérôme René Morissette, CCQ



La patine verdâtre des monuments de bronze est l'effet des produits de corrosion. Le plus souvent, elle nuit à la lisibilité de l'œuvre. Ici on peut voir le monument Honoré Mercier, avant et après sa restauration.

Photo : Jérôme René Morissette, CCQ.

cire serviront d'imperméables physiques, de pellicules isolant le métal de l'humidité et des polluants.

En cours de restauration, certains vices structurels seront aussi corrigés et certaines fissures seront colmatées. Lors des récentes interventions effectuées sur les bronzes de l'édifice parlementaire, on a remplacé la boulonnerie interne de deux sculptures, *Dorchester* et *Talon*, œuvres d'Alfred Laliberté coulées en 1916 à la fonderie Mitchell de Montréal. Les armatures internes des œuvres étaient constituées de matériaux ferreux tellement corrodés que les personnages auraient pu s'écrouler. Selon toute vraisemblance, le phénomène de la corrosion bimétallique, une dégradation résultant du contact malheureux entre différents métaux (le bronze et le fer dans ces cas-ci), n'avait pas été pris en considération par les fondeurs de l'époque.

DES ŒUVRES REVALORISÉES

La restauration d'un bronze extérieur s'accompagne tou-

jours de la transformation, plus ou moins perceptible, de ses surfaces et plus particulièrement de sa coloration.

Les interventions de conservation vont au-delà d'un simple maquillage des stries qui se sont formées à la surface des œuvres. Maquiller les effets de la corrosion, qui continue à évoluer, sans chercher à en stopper la cause équivaut à appliquer un fard sur une plaie. Les interventions doivent viser la stabilisation chimique des surfaces métalliques. Les surfaces traitées retrouvent alors l'aspect brunâtre qu'elles devaient avoir au dévoilement de l'œuvre.

Investir dans la sauvegarde et la mise en valeur de sculptures extérieures et de monuments commémoratifs s'avère tout à fait rentable pour une ville à caractère historique ou touristique comme Québec.

Une sculpture extérieure, qu'elle soit ancienne ou contemporaine, doit être considérée comme une œuvre d'art, au même titre qu'une autre présentée dans un musée. Les sculptures se dres-

sant sur le territoire d'une municipalité ou celles situées en façade d'un édifice public constituent une collection d'œuvres d'art en plein air. Et comme toute collection, elle doit être sauvegardée et valorisée tout comme elle doit s'enrichir de nouvelles œuvres.

Commencé à l'été 1997, le programme de restauration des bronzes de l'édifice parlementaire devrait être achevé en l'an 2000. Nos héros nationaux pourront entrer dans le prochain millénaire vêtus de leurs plus beaux atours.

Jérôme René Morissette est restaurateur.

Centre d'exposition du Vieux-Palais

Du 15 novembre 1998 au 14 février 1999

Colonisation : utopie et réalité

Organisée par le CEVP

Exposition ethnohistorique sur la colonisation des Laurentides entre 1860 et 1910. Création d'un mythe, prestance du curé Antoine Labelle et... misère des colons.



Le poème de la terre

Organisée par le Musée du Québec

L'exposition illustre l'influence de la société agricole traditionnelle dans la production picturale québécoise de la fin du XIX^e au milieu du XX^e siècle.



185, rue du Palais
Saint-Jérôme (Québec) J7Z 1X6
Téléphone : (450) 432-7171

Le CEVP est subventionné au fonctionnement par le ministère de la Culture et des Communications du Québec et par la Ville de Saint-Jérôme.